

CAMUS 2019

CT AC 19.10.2016 - Fiche technique

1. Rappel des étapes passées et éléments communiqués au dossier

- Réunion de présentation de Camus 2019 le 20 mai 2016
- « Mise en œuvre du SPSI d'administration centrale » inscrit pour information à l'ordre du jour du CHSCT AC du 29 septembre
- Cahier des charges du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

2. Point d'étape au 19 octobre 2016

- Comme déjà annoncé, les services du SG ont lancé une procédure cet été pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) – *cf infra*
- 2 conventions d'études préalables ont également été signées avec l'OPPIC pour permettre de mener les études complémentaires sur le QA (les consultations sont en cours)
- Arrivée au bureau de la politique immobilière du responsable opérationnel de projet, Claire Cameron
- Désignation d'un référent CAMUS 2019 au sein de chaque DG ou service rattaché à la ministre – *cf infra*
- Diffusion à l'ensemble des agents de l'administration centrale du premier numéro de l'infolettre Camus 2019 le 17 octobre et création d'une adresse mail dédiée au projet pour les questions des agents : camus.2019@culture.gouv.fr (déjà opérationnelle)

3. Les acteurs de la mise en œuvre du projet

• Rappel de l'organisation générale

- Aucun arbitrage n'a été rendu, à ce stade, pour déterminer la répartition des services de l'administration centrale actuellement installés à Pyramides, Richelieu, Beaubourg et Saint-Cyr sur les trois sites de l'administration centrale (Bons-Enfants, Valois, Quadrilatère). Ces décisions seront prises sur la base d'études d'implantation détaillées associant l'ensemble des services. L'avis du CHSCT et du CT d'administration centrale sera sollicité en amont de ces décisions.
- Deux comités de pilotage, réunissant les DG et le SG, sont instaurés :
 - un dédié au regroupement des services d'administration centrale,
 - un autre pour les travaux menés au Quadrilatère des archives.
- Ces COPIL seront chargés de piloter les différents aspects du projet et de prendre les décisions nécessaires, en s'appuyant sur les échanges effectués avec les services et directions, sur l'ensemble de la concertation menée avec les représentants du personnel, ainsi que sur l'expertise de la médecine de prévention, des conseillers prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui seront associés au COPIL regroupement des services de l'administration centrale.
- La mise en œuvre SPSI sera mise à l'ordre du jour de chacune des réunions des instances du dialogue social de l'administration centrale (CHSCT et CT) ; elle fera également l'objet de réunions préparatoires ou ad hoc en tant que de besoin.
- Des groupes de travail d'utilisateurs seront constitués et une information régulière des agents sera assurée.

• Désignation des référents

- Un réseau des référents a été constitué pour discuter sur un niveau opérationnel de tout sujet lié au SPSI.
- Chaque direction de l'administration ou service rattaché à la ministre a désigné au cours de l'été 2016 son référent CAMUS 2019.

- Représentants des directions générales, les 7 référents seront les correspondants réguliers de l'équipe projet du SG (SAFIG ; DICOM ; SRH).
- Les référents sont :
 - DGLFLF : Jean-François BALDI, délégué général adjoint
 - DGCA : Pascal PERRAULT, sous-directeur des affaires financières et générales
 - DGP : Kevin RIFFAULT, sous-directeur des affaires financières et générales
 - DGMIC : Thibault LOUSTE, chef du département des affaires financières et générales
 - Cabinet : Pierre OUVRY, chef du bureau du cabinet de la Ministre
 - IGAC : Claire LAMBOLEY, inspectrice générale - IGAC
 - SG : Benoît PROUVOST, chef du département de la programmation et des moyens
- Une première réunion le 15 septembre 2016 afin de préparer le travail à lancer avec l'AMO.

4. Rappel du calendrier général

- **2016/2017** : phase études préalables [AMO et OPPIC] et concertation
 - AMO – Échanges nourris avec les services :
 - fiabilisation des données d'occupation
 - recueil de l'expression des besoins des services
 - animation de différents groupes de travail thématiques
 - AMO – Élaboration de plusieurs scénarios d'implantation :
 - propositions de rapprochements spatiaux cohérents ;
 - propositions d'aménagements qualitatifs (amélioration de l'occupation des espaces, lieux de convivialité, salles de réunion, bureaux de passage...)
 - propositions en matière d'ergonomie des espaces de travail ;
 - OPPIC – étude de programmation sur le QA pour assurer l'adéquation des scénarios d'implantation aux caractéristiques des espaces

- Plusieurs phases d'arbitrage
 - Sur le scénario général (macro-zoning)
 - Sur les zones précises d'implantation des services (micro-zoning)
- **Fin 2017** : première phase opérationnelle ; regroupement des services concernés dans le bâtiment des Bons-Enfants, en augmentant le nombre de postes de travail et en améliorant l'utilisation du site ;
- **2018** : début des travaux au Quadrilatère Archives ;
- **Fin 2019** : installation des services au Quadrilatère Archives.

NB : rappel des modalités relatives à la libération des espaces « quittés » :

- Le bail de la rue Beaubourg, qui arrive à son terme en mars 2017, sera prolongé le temps nécessaire à l'organisation du déménagement des services de la DGCA vers l'un des sites de l'administration centrale.
- Si la vente des immeubles des sites Pyramides et Richelieu permettra de financer les opérations d'aménagement et de rénovation, les agents pourront continuer d'occuper ces immeubles le temps nécessaire à leur bonne installation dans l'un des trois sites d'administration centrale.
- Les équipes de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) rejoindront l'un des sites parisiens de l'administration centrale pour travailler au plus près des directions métiers avec lesquelles elles sont en contact constant.
- Les autres services implantés sur le fort de Saint-Cyr, notamment la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAPA), ne sont pas concernés par le regroupement des sites de l'administration centrale.

>>> De plus amples précisions seront communiquées lors des prochaines réunions des instances, une fois que l'équipe projet aura pu rencontrer l'AMO, affiner la méthodologie et le calendrier prévisionnel

- **Mission de l'AMO**

- Objet du marché : « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement du changement dans le cadre du regroupement des services de l'administration centrale », qui comprend une partie technique (space planning, pilotage du déménagement) et une partie conseil (assistance à la direction du projet et à l'accompagnement au changement).
- Point sur la procédure :
 - Lancement du marché le 5 juillet, réception de 4 offres, le 8 août
 - Analyse des offres achevée
 - Notification du marché prévue dans les tout prochains jours.
- Phasage et déroulement prévisionnel
 - Phase 1 : recueil des données et analyse ;
 - Phase 2 : scénarios d'implantation des services (macro-zoning) ;
 - Phase 3 : micro-zoning pour le bloc BE-Valois, puis pour le bloc Quadrilatère archives (en option dans le marché) ;
 - Phase 4 : Préparation et accompagnement des déménagements
 - Phase 5 : Bilan de l'opération.

- **Mission de l'OPPIC**

- Convention d'études préalables en date du 28 juin 2016 relative à l'installation de services du MCC au sein du Quadrilatère des Archives

[en parallèle une 2e CEP pour le schéma directeur des Archives Nationales a été signée en date du 9 juin 2016]
- Objet de la mission :
 - enrichissement du dossier d'évaluation socio-économique ;

- études préalables en vue de la définition du programme de consultation de MOE (volet fonctionnel, technique et économique) ;
 - études préalables en vue de la mise à jour du diagnostic sanitaire des MH avec chiffrage et phasage des travaux
- Calendrier prévisionnel :
- lancement du marché le 2 août 2016, retour des offres fixé au 24 octobre ;
 - notification des marchés prévue fin novembre 2016.